

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:406706-2019:TEXT:FR:HTML>

**Belgique-Grâce-Hollogne: Services d'architecture**  
**2019/S 166-406706**

**Avis de marché**

**Services**

**Legal Basis:**

Directive 2014/24/UE

**Section I: Pouvoir adjudicateur**

**I.1) Nom et adresses**

Grâce-Hollogne  
0207.691.747\_21125  
Rue de l'Hôtel communal 2  
Grâce-Hollogne  
4460  
Belgique  
Point(s) de contact: Sabine Guisse — Cellule architecture  
Téléphone: +32 24133421  
Courriel: [sabine.guisse@cfwb.be](mailto:sabine.guisse@cfwb.be)

**Adresse(s) internet:**

Adresse principale: <http://www.grace-hollogne.be/>  
Adresse du profil d'acheteur: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=349139>

**I.2) Informations sur la passation conjointe de marchés**

**I.3) Communication**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=349139>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues autre adresse:

Cellule architecture (Secrétariat général Fédération Wallonie-Bruxelles)

Boulevard Leopold II 44  
Molenbeek-Saint-Jean  
1080  
Belgique  
Point(s) de contact: Cellule architecture (bureau 5E505)  
Téléphone: +32 24133421

Courriel: [sabine.guisse@cfwb.be](mailto:sabine.guisse@cfwb.be)  
Code NUTS: BE100

**Adresse(s) internet:**

Adresse principale: <http://www.cellule.archi>  
Adresse du profil d'acheteur: <http://www.cellule.archi>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: [https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Gr%C3%A2ce-Hollogne-2019-BAT-078-archi-F02\\_0-F02](https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Gr%C3%A2ce-Hollogne-2019-BAT-078-archi-F02_0-F02)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

I.5) **Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

**Section II: Objet**

II.1) **Étendue du marché**

II.1.1) **Intitulé:**

Désignation d'un auteur de projet en vue de la construction d'une école communale fondamentale au Boutte à Grâce-Hollogne

Numéro de référence: Grâce-Hollogne-2019-BAT-078-archi-F02\_0-F02\_0

II.1.2) **Code CPV principal**

71200000

II.1.3) **Type de marché**

Services

II.1.4) **Description succincte:**

Les services concernent l'école Julie et Mélissa – implantation du Boutte à Grâce-Hollogne. Sont visées la démolition de l'école actuelle (trop petite et vétuste - présence d'amiante, surface plancher 920 m<sup>2</sup>) et sa reconstruction (bâtiments et abords) sur un site vierge de 78 ares à proximité dans le même quartier.

La capacité de l'école sera portée de 110 à 250 élèves, passant de 4 classes actuelles (fonctionnement par cycle) à 10 classes (1 par année: primaires et maternelle + 1 classe accueil).

La surface-plancher totale estimée à construire est de 2 300 m<sup>2</sup> bruts, la surface d'abords à aménager se répartit entre surface spécifique (préau, cours, parkings), estimée à 1 800 m<sup>2</sup>, et solde du terrain.

II.1.5) **Valeur totale estimée**

Valeur hors TVA: 484 000.00 EUR

II.1.6) **Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots: non

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé:**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS: BE332

Lieu principal d'exécution:

Le site pour la nouvelle construction est situé Thier de Jace, le site de la démolition est situé rue de l'Aqueduc 2, 4460 Grâce-Hollogne.

II.2.4) **Description des prestations:**

Les services comprennent la conception, l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité.

Les 8 compétences requises pour ce marché sont: l'architecture, le paysage, la stabilité, les techniques spéciales, la PEB, l'acoustique, le design mobilier, le design signalétique.

Attention: À l'étape des demandes de participation (candidatures), seules la compétence architecture et la compétence paysage sont demandées. En vertu de l'article 8§2 de la loi du 17.6.2016, le candidat (seul ou en groupement) inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.). Lorsqu'un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un «Groupement» (société momentanée, cotraitance, etc.).

La responsabilité (de la candidature puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat doit être donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé «Mandataire»: ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur.

Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture.

Les candidats retenus devront s'adjointre les autres compétences (stabilité, techniques spéciales, PEB, acoustique, design mobilier et design signalétique) en vue de la production et de la remise des offres. Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer les 6 compétences requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative.

La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.

Il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un artiste pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre et il n'est donc pas requis qu'un artiste soit identifié à cette étape-ci de la procédure.

Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après.

Le budget des travaux (démolition/désamiantage, construction et abords) est estimé à ce jour à 4 400 000 EUR, TVA et honoraires non compris.

Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire, soit 11 % du montant total des travaux (décompte final), toutes compétences confondues (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire). Ce pourcentage est basé sur l'estimation du montant des travaux à ce jour.

#### II.2.5) **Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

#### II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA: 484 000.00 EUR

#### II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois: 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

#### II.2.9) **Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Nombre minimal envisagé: 3

Nombre maximal: 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

Les critères de limitation du nombre de candidats retenus sont détaillés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.

**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération: oui

**II.2.11) Information sur les options**

Options: oui

Description des options:

Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

**II.2.14) Informations complémentaires****Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1) Conditions de participation****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions:

L'inscription au registre de la profession du candidat (ou dans le cas d'un groupement, son mandataire) chargé de la compétence architecture sera attestée de la façon suivante:

- base de données officielle et d'accès gratuit sur laquelle l'adjudicateur pourra procéder à la vérification,
- à défaut: fourniture d'une attestation datant de moins de 3 mois d'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine.

**III.1.2) Capacité économique et financière****III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection:

Démonstration des compétences pour la mission: prouvée via une liste reprenant, pour toute compétence minimale requise à l'étape de candidature (architecture et paysage), les principales missions menées dans les 5 dernières années (Attention: la date maximale prise en compte pour une référence construite est celle de réception provisoire de l'ouvrage) pouvant constituer des références pour la ou les compétence(s) que l'opérateur économique assumera pour le présent marché.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):

Concernant la compétence architecture et, plus spécifiquement, la gestion des travaux, la liste des principales missions comprendra au minimum une référence livrée (réception provisoire obtenue) ayant fait l'objet d'un marché public dont le montant des travaux s'élève au minimum à 1 500 000 EUR HTVA. Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui sera chargé de la gestion des travaux, (réécriture du cahier des charges et suivi de l'exécution), faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.

Concernant la compétence paysage la liste des principales missions comprendra au minimum une référence livrée ou non portant sur l'aménagement d'un espace paysager de minimum 5 000 m<sup>2</sup>. Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui sera chargé de la compétence paysage, faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés****III.2) Conditions liées au marché****III.2.1) Information relative à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution:****III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

**Section IV: Procédure****IV.1) Description****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure concurrentielle avec négociation

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique****IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

**IV.1.5) Informations sur la négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

**IV.1.6) Enchère électronique****IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: non

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif****IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure****IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Date: 08/10/2019

Heure locale: 12:00

**IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

Date: 02/12/2019

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

Français

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois: 6 (à compter de la date limite de réception des offres)

**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres****Section VI: Renseignements complémentaires****VI.1) Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

**VI.2) Informations sur les échanges électroniques****VI.3) Informations complémentaires:**

1) Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes:

— annexe 1: formulaire DUME.xml,

— annexe 2: critères de limitation du nombre de candidatures retenues & contenu du dossier de candidature.

Par le biais de la signature du formulaire DUME, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics.

Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur: les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 2 du présent avis de marché;

2) La procédure se déroule en 2 temps:

a) Sélection qualitative: sélection de 3 à 5 candidats sur base du dossier de candidature; ces derniers sont invités à remettre offre;

- b) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires;
- 3) Le cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17.6.2016;
- 4) Une séance de questions-réponses sera organisée pour les soumissionnaires après la sélection qualitative;
- 5) Pour l'attribution du marché, l'adjudicateur sera assisté dans ses choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme régional, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la cellule architecture, du/des pouvoirs subsidiant(s) ainsi que de minimum 3 experts extérieurs;
- 6) Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 10 800 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la 1<sup>re</sup> facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus;
- 7) La durée du marché mentionnée au point II.2.7) est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux;
- 8) L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe.

**VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Conseil d'État

Rue de la Science 33

Bruxelles (Etterbeek)

1040

Belgique

Adresse internet: <http://www.raadvst-consetat.be>

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

**VI.4.3) Introduction de recours**

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

**VI.5) Date d'envoi du présent avis:**

26/08/2019